



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville
COMMUNE DE SAINT-WITZ

N°80/2023

ARRETE DU MAIRE

Portant permission de stationner Rue de Montmélian

Le Maire de SAINT-WITZ,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code général de la propriété des personnes publiques

VU le Code de la voirie routière

VU le Code de la Route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie - signalisation temporaire)

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales

VU la demande en date du 17 mai 2023 par laquelle Monsieur MASTALSKI Andrzej, de l'entreprise VOTP demeurant chez SOGELINK – TSA 70011 à DARDILLY (69134), demande l'autorisation de stationner pour la réalisation de sondage rue de Montmélian à Saint-Witz pour le compte du SIAH ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 12 juin 2023 au 26 juin 2023 inclus, le bénéficiaire est autorisé à réaliser des sondages pour le compte du SIAH et d'occuper temporairement 3 places de stationnement de la rue de Montmélian à Saint-Witz.

ARTICLE 2 : La signalisation règlementaire est mise en place et entretenue sous la responsabilité de l'entreprise VOTP demeurant chez SOGELINK – TSA 70011 à DARDILLY (69134).

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire assure en permanence la propreté de la chaussée dans la zone d'intervention et ses abords. Toute dégradation de la voie publique est à la charge de l'entreprise. Tout dommage causé au domaine public doit être réparé qualitativement à l'identique par la société.

ARTICLE 4 : Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire et vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient en résulter.

ARTICLE 5 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Fosses,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint-Witz,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Entreprise VOTP.



À Saint-Witz, le 22 mai 2023
Le Maire,
Frédéric MOIZARD